

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL071222-16

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Joséé SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre Louis PIERI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jules François PAOLI par M Vincent SUSINI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Muriel ELEGANTINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 16	Absents : 3	Représentés : 8	Votants : 24
Vote pour : 21	Vote contre : 3	Abstention : 0		
Affichage en date du : 29.11.2022	Convocation : 29.11.2022			

OBJET : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESIDENCE CARDICCIA.

La Commune de Prunelli-di-Fiumorbu est propriétaire des immeubles à usage d'habitation à loyer modéré formant la résidence Cardiccia, depuis le 30 Novembre 2020, au titre de l'intérêt général et pour conforter le « bien vivre ensemble ».

La Mairie de Prunelli-di-Fiumorbu a donc décidé d'établir un règlement intérieur visant à améliorer les conditions d'habitat et de voisinage pour ses locataires.

Vu le projet de règlement intérieur (cf. annexe) ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'entériner le projet de de règlement intérieur de la résidence Cardiccia
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.



Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20221207-DEL071222-16-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2022